

Pau, le 28 mai 2018

Entité Appui aux Entreprises  
Nos réf. HT/MMP/AV010- 2018

REÇU LE 11 JUIN 2018

Dossier suivi par : Hervé TURPIN - Tél. 05 59 82 51 10

MAIRIE DE COARRAZE  
Monsieur Jean SAINT-JOSSE  
B.P.12  
64800 COARRAZE

Objet : Avis sur la Modification simplifiée N°1 du Plan Local d'Urbanisme de la commune de Coarraze

Monsieur le Maire,

*De Jean*

Nous avons bien reçu votre courrier du 14 mai 2018 nous informant de la modification simplifiée du Plan Local d'Urbanisme de votre commune suite à la délibération du Conseil Municipal en date du 12 avril 2018.

Après analyse, nous n'avons pas d'observation particulière à formuler, aussi, la Chambre de Commerce & d'Industrie PAU BEARN émet **un avis favorable** sur ce dossier.

Nos services demeurent à votre disposition pour toute information dont vous pourriez avoir besoin.

Nous vous prions d'agréer, Monsieur le Maire, l'expression de nos sentiments les meilleurs.

*Amicolenas*

Le Président,



Didier LAPORTE